

Département	Meurthe et Moselle
Arrondissement	NANCY
Canton	SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 31 mai 2010

NOMBRE

de conseillers en exercice

29

de présents

26

de votants

29

L'an deux mil dix, le lundi trente et un mai, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, BOICHE, KLOUTZ, LECOMTE, GUILLAUME, KEINERKNECHT, GRANJON

Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL, DIART, FABBRI, WOLFARTH, PANIS, KRIER

Etait absent : Mme MAISTRE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme MAISTRE à Mme KRIER
M. CLERC à M. CHANUT
Mme LEMINEUR à Mme LANUEL

A l'unanimité, Monsieur Gérard KLOUTZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Boris BRZAKOVIC**

Les Villes de Seichamps et de Pulnoy, le Comité d'Animations et de Loisirs de Pulnoy et le Comité des Fêtes de Seichamps se sont rapprochés afin d'organiser en partenariat la Fête de la Musique et les Feux de la Saint-Jean.

Une convention a été rédigée, afin de déterminer précisément le rôle de chaque partie dans l'organisation de cette manifestation.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,
Henri CHANUT

OBJET

**Convention pour
l'organisation des Feux de la
Saint-Jean et de la Fête de la
Musique**

N°26/2010

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 21 mai 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 1er juin 2010 et affichage en Mairie le 2 juin 2010.

**Le Maire,
Henri CHANUT**